La plus belle vitrine de Noël 2026

-Règlement du concours-

PEYREHORADE

LES DAXES RÉUNIS, NOTRE NATURE

En décembre, faisons battre le cœur de notre centre-ville !

Préambule
La Ville de Peyrehorade, domiciliée 14 rue Alsace Lorraine, 40300 Peyrehorade, organise un concours intitulé « La plus belle vitrine de Noël ». Le présent règlement est soumis au droit français.

Article 1 - Organisation
La Commune de Peyrehorade organise ce jeu concours du 1 au 15 décembre 2026 inclus.

Article 2 – Déroulement et calendrier du concours
·**Du 1 au 15 décembre 2026** : Période officielle du concours. Les vitrines doivent être totalement installées **dès le 7 décembre au matin.** Les photos des vitrines participantes seront prises durant cette période et diffusées sur le facebook « Ville de Peyrehorade » et le site internet www.peyrehorade.fr
·**Le 15 décembre 2026:** Le jury se réunira afin d'élire la plus belle vitrine de Noël 2026
·**Le 18 décembre 2026** : Le jury annoncera le gagnant du concours et remettra le prix de la plus belle vitrine de Noël 2026.

Article 3 – Conditions et périmètre de participation
Le concours est gratuit et ouvert à tous les commerçants et artisans exerçant dans le centre-ville de Peyrehorade, situés dans les rues et places suivantes :
- Rue Gambetta
- Place Nauton Truquez
- Place Aristide Briand
- Rue Alsace-Lorraine
- Rue des Ortolans
- Rue Amédée Labarthe
- Rue du Château
- Rue Lembarry

Aucun thème spécifique n'est imposé. Les participants sont libres de laisser exprimer leur créativité pour célébrer la magie de Noël et des fêtes de fin d'année.
Les commerçants s'engagent à maintenir leur vitrine décorée et éclairée pendant toute la durée du concours et des votes.

Article 4 – Modalités et dates d'inscription
Pour concourir, les commerçants participants doivent adresser leur demande de participation au concours à l'adresse pvd@peyrehorade.fr avant le 25 novembre 2026.

L'inscription des commerçants participants est gratuite. Les commerçants participants doivent décorer leur vitrine et avoir terminé leur décoration pour le 1er décembre au soir et la laisser jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

La Mairie ne procèdera à aucun remboursement de frais d'électricité (EDF ou autre fournisseur d'énergie) afférents à l'utilisation des décorations lumineuses présentées lors du présent concours, ni aucun frais d'achat d'objets de décoration.

La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute modification qui pourrait être ultérieurement adoptée.

Article 5 - Consultation du règlement du jeu
Le règlement du concours complet peut être consulté à l'accueil de la Mairie, situé au 14 rue Alsace Lorraine – 40300 Peyrehorade, il sera transmis par courriel sur simple demande auprès du service « Petites Villes de Demain » - pvd@peyrehorade.fr . Tous les participants le recevront par mail à l'issue de leur inscription.

Article 6 - Jury

Le Jury sera composé de :
·Monsieur le Maire, en qualité de Président du jury,
·Madame Cuevas, en qualité d'adjointe à la culture et à l'animation,
·Monsieur Abadia, conseiller municipal, en qualité de conseiller délégué au développement économique de la CCPOA,

Et de, sur la base du volontariat :
·1 membre du conseil municipal
·Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,
·1 membre du Conseil des enfants,
·1 membre de l'association des commerçants,

Article 7 – Critères d'évaluation du prix du jury

Chaque membre du jury évalue les vitrines participantes à l'aide d'une grille de notation (sur 20 points) basée sur les critères suivants :

Originalité et créativité de la mise en scène : 6 points
Harmonie générale et esthétique : 4 points
Mises en lumière et illuminations : 4 points
Effort visuel et ambiance festive de Noël: 4 points
Décoration extérieure : 2 points

Article 8 - Remise des prix

Le prix de la « Plus belle vitrine de Noël 2026 » sera remis au gagnant le 18 décembre 2026 à l'occasion du lancement des animations de « Noël à Peyrehorade ». Tous les participants au concours seront conviés par invitation à cette soirée festive.

Article 9 - Communication

La Ville de Peyrehorade est autorisée à photographier et à filmer les commerces qui participent à ce jeu. Les éléments pourront être transmis à la presse et/ou intégrés à des documents. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Article 10 - Données personnelles

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la Ville de Peyrehorade en écrivant à Mairie de Peyrehorade – Service Petites Villes de Demain – 14 rue Alsace Lorraine, 40300 Peyrehorade. Les informations seront conservées jusqu'au 31 mars 2026 puis détruites. Les données personnelles des commerçants participants feront l'objet d'un traitement par la ville afin d'informer les commerçants de la remise des prix et ou de toutes autres informations utiles pour le déroulement du concours.

Je tiens à vous remercier très chaleureusement pour votre participation à ce concours de vitrines de Noël, qui contribue à faire vivre la magie des fêtes et à faire rayonner le commerce local de notre commune.

Fait le 9 novembre 2026 ,

MAIRIE DE PEYREHORADE 40300 LANDES

Le Maire,
P.Grenade